Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260212-260201-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 12 février 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	14
Date de la convocation	:	05 février 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	17 février 2026
Date d'affichage	:	18 février 2026
Délibération N° 26-02-01		

L'an deux mille vingt-six et le 12 février à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme KERGUELEN Françoise, Maire.

Présents : F. KERGUELEN, P. PERSEHAIE, C. BANCHEREAU, M. RAULLINE, C. GODIN, C. THOMAS, N. FRO, S. BERTIN, M. LACAZE, S. LE DIZES,
Excusés : A. LE NET (Procuration à F. KERGUELEN), L. BEAUGé (Procuration à M. RAULLINE) C. LE ROSSIGNOL (Procuration à M. LACAZE), C. DUBOIS (Procuration à S. BERTIN)
Secrétaire de séance : Christian THOMAS

Objet de la délibération :
Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 13 janvier 2026 + désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 13 janvier 2026 :

Le Procès-Verbal du 13 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, Mr Christian THOMAS est nommé secrétaire de séance.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 16 février 2026,

F. KERGUELEN,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL